

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Nicole BOUCHERAT donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- Mr Bernard FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mr René BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie, Mr Thierry TISSERAND

**VOTE : En exercice : 35      Présents : 31 / Représentés : 3      Votants : 34**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : PAI : Approbation du périmètre d'extension (ZAC 2)**

## PAI : APPROBATION DU PERIMETRE D'EXTENSION (ZAC 2)

VU le SCOT Livradois-Forez approuvé le 15 janvier 2020 ;

VU le débat du PADD en conseil Communautaire en date du 19/12/2023 ;

\*\*\*\*\*

Madame la Présidente informe les élus présents que la commercialisation des terrains situés sur le Parc d'Activités Entre Dore s'est fortement accélérée depuis ces dernières années, permettant à la fois d'accompagner le développement d'entreprises locales et d'accueillir de nouvelles entreprises créatrices d'emploi. Actuellement, le Parc d'Activités Intercommunal Entre Dore et Allier compte 15 entreprises dont 2 en cours d'installation (OMERIN et CAPPERS). Afin de conforter l'attractivité économique du territoire et de créer de nouvelles opportunités foncières, elle rappelle que l'extension du Parc d'Activités sur les communes de Lezoux et Orléat sur une superficie de 30 ha est inscrite au PADD du PLUI actuellement en cours d'élaboration.

Cette extension est prévue à l'est du périmètre actuel du PAI, le futur zonage du PLUI prévoit deux temps d'ouverture à l'urbanisation :

- 1 AUYa
- 2 AUYa

*\*AUYa pour un règlement d'urbanisme spécifique au Parc d'Activités Entre Dore et Allier*

Ceci exposé, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- La validation du périmètre d'extension du Parc d'Activités Entre Dore et Allier sur une surface de 30 ha conformément au plan annexé en pièce jointe ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à :

- 31 Voix POUR
- 0 Voix CONTRE
- 3 Voix ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2024  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente